

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 MAI 2025**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville, située au 332 chemin de la Rivière, à 13h00.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Elizabeth FEE |
| 2. VACANT | 5. VACANT |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J PELLETIER |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Marcella Davis-Gerrish

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Benoit Tremblay, Directeur général

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
4. Nomination des signataires – convention à des fins de vente pour taxes
5. Octroi de contrat – travaux d'asphaltage
6. Octroi de contrat – travaux de marquage de rues
7. Amendement résolution 2024-12-12.07 – Marina – opération 2025
8. Levée de l'assemblée

2025-05-14.84

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2025-05-14.85

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ces motifs,

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

Qu'il est résolu de renoncer à cet avis de convocation.

VOTE POUR :	VOTE CONTRE :	ABSTENTION :
ADOPTÉ :		ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2025-05-14.86

NOMINATION DES SIGNATAIRES – CONVENTION À DES FINS DE VENTE POUR TAXES

ATTENDU QU'une liste de propriétés ayant des arrérages de taxes a été présentée à la MRC de Memphrémagog pour la vente aux enchères qui se tiendra le 12 juin prochain au bureau de la MRC;

ATTENDU QUE les avis n'ont pu être signifiés pour certains immeubles;

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog est prête à signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité relativement à la vente pour taxes

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 MAI 2025**

des immeubles pour lesquels la correspondance expédiée en vertu des articles 1028 et 1041 du Code municipal a été retournée.

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish ainsi que le directeur général et Greffier-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, une convention avec la MRC de Memphrémagog pour indemniser celle-ci et ses officiers de toute conséquence pécuniaire pouvant résulter de la vente pour arrérages de taxes des immeubles mentionnés et décrits dans ladite convention en raison de l'inobservation des articles 1028 et 1041 du Code municipal, vente qui aura lieu le 12 juin prochain.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-05-14.87

OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'ASPHALTAGE

ATTENDU QUE la Municipalité doit recourir aux services d'une entreprise externe afin d'assurer les travaux d'asphaltage sur son territoire;

ATTENDU QUE le département des travaux publics a procédé à un appel de soumissions comme prévu à la *Politique de gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les soumissions reçues étaient les suivantes :

Soumissionnaires	Montant de la soumission	Notes
Pavage Orichefqui	32 850,00\$ +tx	conforme
Pavage Préfontaine	49 825,00\$ +tx	conforme

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le contrat soit octroyé à la l'entreprise Pavage Orichefqui au montant de 32 850,00\$ plus taxes applicables;

QUE le Coordonnateur des services techniques, Monsieur Jean-François Salaun soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat relatif au projet;

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-05-14.88

OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE MARQUAGE DES RUES

ATTENDU QUE la Municipalité doit recourir aux services d'une entreprise externe afin d'assurer les travaux de marquage des rues sur son territoire;

ATTENDU QUE le département des travaux publics a procédé à un appel de soumissions comme prévu à la *Politique de gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les soumissions reçues étaient les suivantes :

Soumissionnaires	Montant de la soumission	Notes
Marquage première ligne	9 971,00\$ +tx	conforme
Lignes Maska	12 816,80\$ +tx	conforme

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le contrat soit octroyé à la l'entreprise Marquage première ligne au montant de 9 971,00\$ plus taxes applicables;

QUE le Coordonnateur des services techniques, Monsieur Jean-François Salaun soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat relatif au projet;

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 MAI 2025**

2025-05-14.89

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2024-12-12.07 – MARINA – OPÉRATION 2025

ATTENDU QUE la résolution 2024-12-12.07 faisant état de la volonté de Marina North Hatley et la Municipalité du Village de North Hatley de convenir d'une entente afin que la Municipalité procède à l'achat des quais de Marina North Hatley;

ATTENDU QU'après vérifications légales, l'entente ne peut convenir d'un achat et d'une location dans le même contrat;

ATTENDU QUE l'entente doit plutôt convenir d'un prix global pour la vente des quais;

ATTENDU QUE la résolution 2024-12-12.07 faisait état d'un montant de 200 000,00\$ plus taxes applicables réparti sur 4 ans pour l'achat des quais et d'un montant de 90 000,00\$ plus taxes applicables pour la location des quais sur une période de 3 ans, soit 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU QUE le montant total prévu à la résolution 2024-12-12.07 était de 290 000,00\$ plus taxes applicables ;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le contrat de vente des quais par Marina North Hatley soit préparé par la firme Cain Lamarre et que la nature du contrat officialise la vente des quais à la Municipalité incluant des modalités de versements échelonnés sur 4 ans et puisés à même les revenus de location de quais;

QUE L'entente prenne effet à compter de sa date de signature par les parties;

QUE La Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish et le Directeur général et Greffier-trésorier, Monsieur Benoit Tremblay soient mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de vente des quais de Marina North Hatley à la Municipalité.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-05-14.90

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 13h13 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Marcella Davis-Gerrish
Mairesse

Benoit Tremblay
Directeur général

Je, Marcella Davis-Gerrish, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.